

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention fonds de concours-Bordeaux- Aménagement des quais rive
gauche-Convention du 25 mai 2000-Avenant n°3**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention du 25 mai 2000 relative au transfert des attributions de la Ville pour l'aménagement des quais rive gauche de la Garonne, la Ville de Bordeaux apporte un financement par fonds de concours (de 12,2 millions d'euros) à l'opération d'aménagement des quais rive gauche.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant du 25 octobre 2004 pour actualiser le fonds de concours (à 19,2 millions d'euros), et d'un deuxième avenant du 18 décembre 2007 pour apporter une participation supplémentaire pour la construction du bâtiment des jardiniers (complément de 499 400 euros).

Des adaptations demandées par les services de la Ville de Bordeaux, futur exploitant du bâtiment des jardiniers, engendrent des plus values sur les marchés passés par la CUB pour la construction de ce bâtiment :

- pour le lot n° 2, gros œuvre et maçonnerie, marché n° 09115U passé avec l'entreprise GTBA, renforcement de l'isolation thermique sous dallage, pour un montant de 1.164,23 € HT,
- pour le lot n° 3, charpente métallique, marché n° 09319U passé avec l'entreprise ARM, mise en place de plots support pour des panneaux solaires, pour un montant de 3.840,00 € HT,
- pour le lot n° 4, charpente bois, marché n° 09165 U passé avec l'entreprise Aux Charpentiers Meilhanais, renforcement de la charpente pour la pose ultérieure de panneaux solaires et renforcement de l'isolation des murs extérieurs, pour un montant de 8.551,65 € HT,
- pour le lot n° 5, couverture - étanchéité, marché n° 09116U passé avec l'entreprise DEBOUT, renforcement de l'isolation thermique en toiture et prestations supplémentaires d'étanchéité pour la pose ultérieure de panneaux solaires, pour un montant de 8.479,20 € HT,
- pour le lot n° 8, plâtrerie-isolation-carrelage, marché n° 09118U passé avec l'entreprise EPRM, renforcement de l'isolation thermique périphérique et changement ponctuel du revêtement de sol, pour un montant de 2.975,00 € HT,

- pour le lot n° 9, électricité-chauffage-VMC, marché n° 09321U passé avec l'entreprise DALY, changement du type de VMC en plus value et suppression des convecteurs en moins value, pour un montant global en plus value de 6.042,10 € HT,
- pour le lot n° 10, plomberie-sanitaire-PECS, marché n° 09318U passé avec l'entreprise EPL, changement du type de production d'eau chaude sanitaire (solaire au lieu de électrique) en plus value et suppression des chauffe-eau et de la kitchenette en moins value, pour un montant global en plus value de 288,00 € HT,

La Ville de Bordeaux a accepté le principe d'un troisième avenant à la convention de cofinancement pour couvrir l'ensemble des plus values générées par ses demandes (31.340,18 € HT en plus).

La délibération proposée a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention du 25 mai 2000.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la convention passée entre la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine du 25 mai 2000,

Vu l'avenant n°1 du 25 octobre 2004,

Vu l'avenant n°2 du 18 décembre 2007,

Vu le projet d'avenant n°3, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant à la convention pour prendre en compte les dépenses supplémentaires générées par les demandes de la Ville de Bordeaux à la construction du futur bâtiment des jardiniers,

Décide

Article 1 :

Approuve l'avenant n°3 à la convention du 25 mai 2000 relative au transfert des attributions de la Ville pour l'aménagement des quais rive gauche de la Garonne,

Article 2 :

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant n°3.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2010

M. MICHEL DUCHENE